

Décision

Générale

colonial

Décision n° 308 12 mars 1953

n° 308 12

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 mars 1953

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro

1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Nour, agent de contrôle du cadre local de la Côte Française des Somalis, est rétrogradé du 7e au 6e échelon. Il conserve dans ce dernier échelon l'ancienneté acquise dans son échelon antérieur. La présente décision aura effet pour compter du jour de sa signature.